



Modalités

- Lieu de formation : en intra dans vos locaux / en inter dans nos locaux.
- Nombre de jour : Formation initiale : 3 à 4 jours (21 à 28 heures) Recyclage : 2 jours (14 heures).
- Délais d'accès : 30 jours et selon votre planning.
- Inscription : en ligne.
- Tarif : nous consulter.

Pédagogie

- Moyens techniques : PC, tablettes, vidéoprojecteur, chariot élévateur, harnais et casques.
- Moyens humains : Formateur qualifié.
- Apports théoriques : Support de cours formation. Exercices de mise en situation. QCM et test théorique. Echanges de bonnes pratiques.

Objectifs

- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES R489.
- Mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la recommandation CACES® R489.
- Manipuler en sécurité un chariot élévateur.
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti.
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de 1er niveau.
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Prérequis

- Savoir lire, écrire et parler le français.
- Aptitude médicale au poste.
- **Obligation réglementaire** : Formation AIPR requise pour l'utilisation d'un chariot élévateur.

Concernés

- Candidat à l'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) dans les établissements le demandant pour être autorisé à conduire des chariots élévateurs.

Accessibilité

- Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, S.E.F est à votre écoute par mail à : sef.logistique@orange.fr.

Evaluation

- QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.
- Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES R489 pour les catégories validées en formation. Les tests sont effectués par un testeur certifié par un organisme certificateur indépendant validé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

• **Validité : 5 ans.**

Le programme suivant est conforme à la recommandation R489

• MODULE THÉORIQUE

• Introduction :

- présentation du formateur et des participants,
- recueil des attentes du (des) apprenant(s).

• Réglementation et textes de la sécurité sociale :

- rôles des différentes instances et organismes de prévention : inspection du travail, CRAM/CARSAT, médecine du travail, contrôle technique,
- conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et responsabilité qui en découle.

• Classification et technologie :

- principales catégories de chariots, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limites d'utilisation,
- les différents organes, leur technologie et leur fonction,
- fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité.

• Sécurité :

- différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
- principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur,
- principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé,
- informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité frontale du chariot,
- dispositifs de sécurité pour le conducteur,
- interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes,
- règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise,
- distance de freinage du chariot,
- produits dangereux et risques liés à leur manutention,
- vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

• Vidéos

• MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

• Réalisation en sécurité des opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur :

- vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
- lecture et utilisation de la plaque de charge,
- manutention de charges,
- opérations et vérifications de prise et de fin de poste,
- circulation et arrêt du chariot en sécurité,
- opérations de maintenance de son ressort,
- compte-rendu à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.